

ASSO FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS

Comptes annuels

Bilan au 30/06/2021

13 RUE DU GENERAL LECLERC

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

SIRET : 43922015300027

Bilan Actif

	Du 01/07/2020 au 30/06/2021			Au 30/06/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 078 689	3 333 092	1 745 596	2 073 036
Autres immobilisations incorporelles	8 400	8 400		
Immobilisations incorporelles en cours	25 920		25 920	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 376 762	1 942 938	433 824	491 613
Installations techniques, matériel et outillages industriels	48 933	44 982	3 951	5 047
Autres immobilisations corporelles	553 735	328 731	225 003	180 295
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	880 000		880 000	880 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 224		11 224	11 224
	TOTAL I	8 983 662	5 658 144	3 325 518
Comptes de liaison				
	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	226 648	91 291	135 357	89 764
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	357 968		357 968	401 395
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	13 288 723		13 288 723	8 921 775
Valeurs mobilières de placement	2 353 257	481	2 352 776	2 314 811
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 538 293		16 538 293	11 422 090
Charges constatées d'avance	275 768		275 768	180 054
	TOTAL III	33 040 657	91 772	32 948 885
Frais d'émission des emprunts				
	IV			
Primes de remboursement des obligations				
	V			
Ecarts de conversion actif				
	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	42 024 319	5 749 915	36 274 404	26 971 103

Bilan Passif

	30/06/2021	30/06/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	195 072	195 072
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	7 779 561	6 200 385
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 346 400	1 579 176
Situation nette	9 321 033	7 974 632
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	9 321 033
	II	7 974 632
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 579 633	1 420 085
	TOTAL III	2 579 633
	IV	1 420 085
PROVISIONS		
Provisions pour risques	227 509	3 697
Provisions pour charges	333 938	350 686
	TOTAL IV	561 447
	V	354 383
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	13 491	13 491
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 016 095	876 704
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	769 058	636 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 230	22 529
Autres dettes	16 289 178	11 158 695
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 617 239	4 514 221
	TOTAL V	23 812 291
	VI	17 222 003
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	36 274 404	26 971 103

Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation		
Cotisations	28 305 121	28 629 675
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	77 126	132 896
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	262 434	269 112
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 465 498	6 306 507
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	238 801	26 677
Utilisations des fonds dédiés	7 453	502 544
Autres produits	8 784	832
	TOTAL I	35 868 244
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	58 446	8 355
Variation de stocks	-56 604	66 063
Autres achats et charges externes	8 920 371	4 585 477
Aides financières	19 446 672	18 846 538
Impôts, taxes et versements assimilés	333 398	311 968
Salaires et traitements	2 179 500	1 937 286
Charges sociales	1 137 582	1 009 327
Dotations aux amortissements et dépréciations	862 453	909 212
Dotations aux provisions	223 812	13 902
Reports en fonds dédiés	1 167 001	1 420 085
Autres charges	5 070 237	5 220 790
	TOTAL II	34 329 003
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 539 241
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	56 078	53 658
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 938	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	53 658
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		119
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	96	
	TOTAL IV	119
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	53 539
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	1 592 780

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	290 459	3 973
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	290 459	3 973
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	14 997	7 793
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	14 997	7 793
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	275 462	-3 820
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	10 333	9 784
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	40 714 693	35 925 875
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	39 368 293	34 346 699
EXCEDENT OU DEFICIT	1 346 400	1 579 176
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 36 274 404 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de : 1 346 400 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La Fédération Nationale des Chasseurs assure la représentation des fédérations départementales et interdépartementales des chasseurs à l'échelon national et coordonne leurs actions et activités

La Fédération Nationale des Chasseurs est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse ainsi que la représentation des chasseurs et des intérêts cynégétiques.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation.

Elle gère un fonds dédié à la protection et à la reconquête de la biodiversité qui apporte un soutien financier aux actions des fédérations départementales, régionales et nationales des chasseurs dans le cadre d'une convention avec l'Office français de la biodiversité.

Elle est dotée d'un conseil scientifique et technique chargé de coordonner les études des fédérations en matière de gestion des espèces sauvages.

Elle contribue à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection de la faune sauvage et de ses habitats et les conditions d'exercice de la chasse.

Elle participe aux politiques publiques nationales en matière de conservation de la biodiversité et de gestion de la faune sauvage ainsi que des risques sanitaires concernant la faune sauvage.

Elle établit le programme et les conditions de réalisation de la formation décennale obligatoire des chasseurs prévue par l'article L 424-15

Elle contribue à la politique de sécurité publique par ses missions de gestion du fichier des validations du permis de chasser, conformément à l'article L 423-4. Elle participe à ce titre aux politiques nationales de sécurité et elle est consultée sur la politique nationale en matière de police de la chasse et de la biodiversité.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des chasseurs.

Elle élabore une charte de la chasse en France pour exposer les principes d'un développement durable de la chasse et sa contribution à la conservation de la biodiversité. Ce document établit un code de comportement du chasseur et des bonnes pratiques cynégétiques que chaque fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs et ses adhérents doivent mettre en œuvre.

Elle peut être consultée par le ministre chargé de la chasse sur la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection de la faune sauvage et de ses habitats et les conditions de l'exercice de la chasse.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le siège social de la Fédération est fixé au 13 rue du Général Leclerc à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130).

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 36 274 404 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 346 400 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Nouveau plan comptable association :

La réforme du nouveau plan comptable association applicable au 1er janvier 2020 n'a nécessité aucun retraitement extra-comptable sur les données de l'exercice 30/06/2020, mais entraîne une présentation différente des comptes, comme présentée dans l'annexe suivante " année de passage".

Covid - 19 :

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à l'arrêté des comptes.

L' Association constate que ces événements ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels : de 1 à 8 ans,
- Coproductions audiovisuelles : de 1 à 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : de 1 à 3 ans,
- Bâtiments sur sols d'autrui : de 3 à 25 ans,
- Agencements et aménagements des constructions : de 5 à 15 ans,
- Matériel professionnel : de 4 à 10 ans,
- Collections : 10 ans,
- Agencements et aménagements divers : de 3 à 15 ans,
- Matériel informatique : de 3 à 15 ans,
- Installations industrielles : de 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage : de 5 à 10 ans,
- Mobilier de bureau : de 1 à 10 ans,
- Autres : de 1 à 3 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition pour leur coût réel ou à la valeur probable de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée pour les articles dont le taux de rotation est particulièrement faible.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Toutefois, il convient de signaler qu'une fédération reste toujours devoir des appels de cotisations sur les années antérieures, représentant un en-cours de l'ordre de 69K€.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été comptabilisée sur l'exercice pour 223 812,37 €, portant ainsi un total de provision pour risques et charges à la clôture d'exercice de 227 508,88 €.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales) :
Progression de la masse salariale : 1 % constant (contre 1.5 % en N-1),
Taux de rotation prévisionnel du personnel : 2 % constant (contre 20 % en N-1),
Taux de charges sociales et fiscales : 68 % pour les cadres et 65 % pour les employés (contre 70 % sur l'ensemble du personnel en N-1).
- taux d'actualisation retenu à 0.79 %.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 333 938 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élevaient à la clôture de l'exercice à : 2 579 633 euros, et se décomposent comme suit :

- fonds dédiés sur subvention européenne Life Perdrix : 137 851 €
- fonds dédiés sur subvention Venaison : 120 377 €
- fonds dédiés sur projets Eco-Contributions : 2 321 404 €

Couverture financière des dégâts de gibiers

La FNC a mis en place un processus de couverture non spéculatif, au profit des Fédérations Départementales et Interdépartementales des Chasseurs. Cette couverture permet de s'assurer contre les éventuelles fluctuations des prix des principales denrées (blé tendre, maïs, colza), et donc par voie de conséquence de ne pas subir les hausses importantes qui impactent les finances de Fédérations Départementales ou Interdépartementales des Chasseurs.

La couverture financière n'impacte pas le compte de résultat mais uniquement l'actif et le passif du bilan dans la mesure où ce sont les Fédérations utilisatrices du service qui avancent les charges et bénéficient des produits. La FNC supporte les charges de gestion.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9e du code du commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 42 600 € TTC.

Contributions volontaires en nature

L'Association ne fait pas appel au bénévolat et ne bénéficie d'aucune mise à disposition gratuite. De ce fait, aucune contribution volontaire en nature n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.